

FICHE D'INFORMATION

Renforcer la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*

L'idée

Transformer la *Loi sur les langues officielles* en un outil pour faire réellement rayonner la dualité linguistique dans la société canadienne, en :

- Définissant avec clarté **ce que ça veut dire, prendre des mesures positives** pour appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire ;
- Donnant aux communautés de langue officielle en situation minoritaire un **rôle participatif** dans la mise en œuvre de la partie VII ;
- Insérant des **clauses linguistiques précises** dans les ententes de transfert de fonds fédéraux aux provinces et aux territoires ;
- Garantissant un **accès universel à l'apprentissage de la langue officielle seconde** pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui le souhaitent ;
- Faisant la **promotion des avantages de la dualité linguistique** pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, au lieu de justifier celle-ci.

Les principes

La partie VII vise deux objectifs, soit **l'appui au développement et à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire** et **la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne**.

Pour y arriver, il faut appliquer les principes suivants :

- La **consultation** des communautés par les gouvernements ;
- Une approche qui assure la **prise en charge** par les communautés de leur propre développement (par et pour / par, pour et avec) ;
- Des mesures positives gouvernementales qui ont un **impact réel** sur le développement des communautés ;
- Le **rétablissement du poids démographique** des minorités francophones à travers le pays ;
- Un **accès équitable** à l'éducation en langue française, à l'immersion française et aux services dans les deux langues officielles sur l'ensemble du territoire canadien ;
- La **sensibilisation** de la population canadienne à l'importance de la dualité linguistique comme valeur fondamentale, et aux avantages sociaux, culturels et économiques que représentent nos deux langues officielles pour le Canada.



Les enjeux

En matière d'appui au développement et à l'épanouissement des CLOSM :

- Le principe de consultation des communautés est **mal encadré** au sein de l'appareil fédéral, et mal compris et mal appliqué par les institutions fédérales ;
- **L'obligation de prendre des mesures positives**, tel qu'actuellement définie dans la *Loi*, a été **éviscérée par la Cour fédérale** qui la juge vague et peu définie. Le jugement a défait 10 ans de travail pour clarifier et expliquer aux institutions fédérales ce qui constitue des mesures positives ;
- Les **politiques d'immigration du Canada** ne tiennent pas suffisamment compte de la dualité linguistique et contribuent à **l'érosion du poids démographique** de la francophonie ;
- Au cours des 50 dernières années, les gouvernements successifs ont passé plus de temps à **justifier la dualité linguistique canadienne qu'à la promouvoir**. L'égalité de nos deux langues officielles demeure mal comprise ;
- L'accès à l'apprentissage du français demeure **insuffisant pour répondre à la demande** ;
- Les communautés linguistiques en situation minoritaire **n'ont pas les leviers nécessaires** pour assurer leur propre développement, selon leurs priorités et besoins.

Exemple

Au cours des 30 dernières années, moins de 2 % des immigrants et immigrantes établis à l'extérieur du Québec se sont intégrés à la communauté francophone. Pendant la même période, le poids relatif des francophones vivant en milieu minoritaire est passée de 4,8 % (1991) à 3,7 % (2016).

Les solutions

Consultation :

- Mise sur pied d'un **conseil consultatif** formé de membres des CLOSM, pour :
 - Fournir au gouvernement un portrait exact des besoins des communautés ;
 - Appuyer le gouvernement dans l'élaboration d'un plan quinquennal d'appui au développement des communautés ;
- **Consultation tangible et régulière** des communautés par toutes les institutions fédérales qui ont un impact sur leur développement.

Prise en charge :

- Gestion, par les groupes et institutions des communautés elles-mêmes, des **volets de programmes fédéraux qui visent à appuyer celles-ci** ;
- Prestation, par les groupes et institutions des communautés elles-mêmes, de **services de proximité** dans la langue de la minorité financés par le gouvernement.

Mesures positives :

- **Clarification du libellé dans la Loi** pour préciser les obligations en matière de mesures positives et dissiper tout doute raisonnable ;
- Inclusion dans la *Loi* de **types spécifiques de mesures positives à prendre** pour pallier à des lacunes criantes en matière de développement des CLOSM (services à la petite enfance, éducation et formation, immigration, prestation de services) ;
- Instruction aux institutions fédérales de **définir les mesures positives en consultation avec les communautés** elles-mêmes ;
- Inclusion de **clauses linguistiques exécutoires** dans toutes les ententes fédérales-provinciales territoriales.

Poids démographique :

- Adoption de **politiques claires et exécutoires en immigration francophone**, pour rétablir et maintenir une présence francophone forte dans toutes les régions du Canada.

Promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne :

- Création d'un **fonds de promotion de la dualité linguistique** pour une sensibilisation continue de l'ensemble de la population canadienne :
 - Augmenter l'acceptation et la normalisation de la langue française comme langue officielle jouissant de l'égalité de statut avec l'anglais ;
 - Informer la population sur l'avantage économique de la dualité linguistique pour le Canada, au pays et à l'étranger.
- Travailler avec les provinces et les territoires pour **éliminer les listes d'attente** pour l'accès à l'immersion française et créer plus d'occasions pour les adultes d'apprendre leur deuxième langue officielle.
- Faciliter **l'accès pour les jeunes Canadiens et Canadiennes à des études postsecondaires en français**.

L'impact

Des communautés francophones fortes partout au pays, un accès universel à l'apprentissage de la langue officielle pour tous ceux et toutes celles qui le souhaitent, et une meilleure compréhension par l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes de l'égalité réelle de nos deux langues officielles et des avantages de la dualité linguistique.